

NEGOCIATION TÉLÉTRAVAIL

Réunion du 13 janvier 2016

Le 13 janvier s'est tenue une première réunion de négociation portant sur le télétravail à EDF SA. Une négociation sous condition, car **la direction exige que les Accords Temps de Travail des Cadres et Télétravail soient signés simultanément.**

Pour FO Énergie et Mines, ce chantage n'est pas acceptable.

Parallèlement, le fait de stopper les différentes expérimentations en cours est révélateur de la mesquinerie de la direction. Cette décision découle de l'échec des négociations de 2015 et vise uniquement à mettre la pression aux Organisations Syndicales pour les négociations en cours... Les salariés apprécieront.

Le projet présenté, volontairement minimaliste, va devoir évoluer pour permettre sa mise en œuvre, afin de protéger les salariés et leur laisser le libre choix d'opter pour cette solution. À ce stade, nous en sommes assez loin, car les critères d'éligibilité sont assez contraignants lorsque la demande vient du salarié, alors que lorsque la démarche est à l'initiative de la direction, ces mêmes critères disparaissent...

Le nombre de jours maximum télétravaillés est limité à un jour par semaine : aucun retour sur les différentes expérimentations effectuées. Pourtant, il aurait été judicieux de tenir compte de l'expression des salariés qui ont pu bénéficier du télétravail afin d'éventuellement permettre deux jours par semaine.

Il faut prendre le temps nécessaire afin d'aboutir à un accord acceptable pour les salariés.

D'autres éléments nécessitent d'évoluer ou d'être précisés tels que :

- La prise en charge réelle des frais engagés.
- Les emplois qui seront éligibles à ce dispositif.
- Les conditions de réversibilité.
- Les conditions de mise en œuvre dans chaque unité.
- Les règles de non-report de journée de télétravail.
- Les recours en cas de refus managériaux.
- L'ouverture aux agents à 32 h.
- L'élargissement des critères d'éligibilité à l'initiative du salarié.



Lors de la réunion, nous avons indiqué à la direction que la précipitation n'est jamais bonne conseillère et qu'il était essentiel de prendre le temps nécessaire afin de tenter d'aboutir à un accord acceptable pour les salariés, et porté de façon volontariste par le management.